

Procès-verbal

DEUXIÈME SESSION DE LA DIX-NEUVIÈME ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

9 février 2023

Sous la présidence de M. Frederick Blake Jr., la séance est ouverte à 13 h 30.

Présence des députés

Présents : Député de Deh Cho, député de Frame Lake, députée de Great Slave, député de Hay River Nord, député de Hay River Sud, députée d'Inuvik Boot Lake, députée d'Inuvik Twin Lakes, députée de Kam Lake, députée de Monfwi, député de Nahendeh, député de Nunakput, députée de Range Lake, députée de Sahtú, députée de Thebacha, député de Tu Nedhé-Wiilideh, députée de Yellowknife Centre, député de Yellowknife Nord, députée de Yellowknife Sud.

Déclarations de ministres

298-19(2) La première ministre fait une déclaration sur la session de février 2023.

Déclarations de députés

1314-19(2) Le député de Hay River Sud fait une déclaration concernant la nécessité d'adopter une loi visant à accroître la sécurité des collectivités et des quartiers.

1315-19(2) La députée de Thebacha fait une déclaration concernant les permis de pourvoirie.

1316-19(2) Le député de Nunakput fait une déclaration concernant le manque de consultation auprès des chasseurs et piégeurs.

1317-19(2) La députée de Monfwi fait une déclaration concernant la durée de vie utile du pont du chenal Frank qui sera atteinte en 2024.

1318-19(2) La députée de Great Slave fait une déclaration concernant les décès liés aux opioïdes et aux autres drogues illicites.

- 1319-19(2) Le député de Tu Nedhé-Wiilideh fait une déclaration concernant les Jeux d'hiver de l'Arctique 2023.
- 1320-19(2) La députée de Kam Lake fait une déclaration concernant l'interopérabilité des systèmes du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.
- 1321-19(2) Le député de Deh Cho fait une déclaration concernant les services d'urgence dans les collectivités.
- 1322-19(2) Le député de Yellowknife Nord fait une déclaration concernant le programme de remise pour l'achat de vélos électriques.
- 1323-19(2) Le député de Frame Lake fait une déclaration concernant l'éducation en français.
- 1324-19(2) La députée d'Inuvik Twin Lakes fait une déclaration concernant les Jeux d'hiver de l'Arctique 2023.
- 1325-19(2) Le député de Nahendeh prononce un éloge funèbre pour David Horesay.

Questions écrites

- 56-19(2) Le député de Yellowknife Nord pose une question au ministre des Affaires municipales et communautaires concernant le manque d'infrastructures municipales.
- 57-19(2) Le député de Yellowknife Nord pose une question à la ministre de l'Infrastructure concernant les frais de location de locaux payés par le gouvernement.

Dépôt de documents

- 821-19(2) Rapport annuel 2021-2022 du Collège Aurora. Document déposé par le ministre de l'Éducation, de la Culture et de la Formation.
- 822-19(2) Projet de loi 7-15(6), *Loi visant à accroître la sécurité des collectivités et des quartiers*. Document déposé par le député de Hay River Sud.

Étude en comité plénier de projets de loi et d'autres affaires

La présidente (députée d'Inuvik Twin Lakes) signale que le Comité plénier a fait l'examen du projet de loi 62, *Loi n° 2 modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu* et du rapport de comité 39-19(2) : Rapport du Comité permanent du développement économique et de l'environnement sur la prévention et la gestion des sites contaminés; fait le point sur les

progrès effectués, soit l'adoption de 16 motions, la fin de l'examen du rapport de comité 39-19(2), et déclare que le projet de loi 62, *Loi n° 2 modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu*, est prêt pour la troisième lecture.

Motion du Comité plénier 348-19(2)

Le député de Nunakput propose :

QUE ce comité recommande au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest de créer une exigence législative obligeant les entreprises à disposer, pour fonctionner, d'un plan de fermeture et de remise en état approuvé, faisant régulièrement l'objet d'examen et de mises à jour, de façon à intégrer les ajustements qui conviennent en matière de garanties financières.

La motion est ADOPTÉE.

Motion du Comité 349-19(2)

Le député de Nunakput propose :

QUE ce comité recommande au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest de tenir à jour et à la disposition du public des outils relatifs à la fermeture et à la remise en état, afin de s'assurer de disposer des garanties financières suffisantes pour refléter le véritable coût de fermeture et de remise en état.

La motion est ADOPTÉE.

Motion du Comité plénier 350-19(2)

Le député de Nunakput propose :

QUE ce comité recommande aux ministères du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest de collaborer avec les collectivités au sujet des programmes de surveillance communautaire existants, afin de faire cadrer les efforts de surveillance avec les programmes prévus en vertu des exigences réglementaires relatives à l'obtention d'un permis ou d'une licence.

La motion est ADOPTÉE.

Motion du Comité plénier 351-19(2)

Le député de Nunakput propose :

QUE ce comité recommande au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest de s'assurer qu'il dispose de l'expertise adéquate à l'interne pour guider la prise

de décisions réglementaires et qu'il possède la capacité d'inspection suffisante pour prévenir toute autre responsabilité civile.

La motion est ADOPTÉE.

Motion du Comité plénier 352-19(2)

Le député de Nunakput propose :

QUE ce comité recommande au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest de revoir les lignes directrices qui régissent son approche en matière de supervision des sites contaminés, afin de s'assurer que des politiques et processus sont en place pour prévenir tout futur passif environnemental pour le public, tout particulièrement dans le cadre des projets nécessitant un entretien perpétuel;

ET QUE des politiques et des directives soient également appliquées en matière de divulgation publique.

La motion est ADOPTÉE.

Motion du Comité plénier 353-19(2)

Le député de Nunakput propose :

QUE ce comité recommande au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest de déterminer sa capacité à l'interne à mettre en place un système d'alerte précoce efficace, destiné à prévenir toute autre responsabilité civile;

ET QUE cette approche prévoie également la prise de mesures claires destinées à prévenir les situations donnant lieu à un entretien perpétuel, y compris des garanties financières faisant régulièrement l'objet d'un examen et d'un rajustement.

La motion est ADOPTÉE.

Motion du Comité plénier 354-19(2)

Le député de Nunakput propose :

QUE ce comité recommande au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest de s'assurer que les lois prévoient des échéances claires et adaptées pour l'assainissement et la remise en état de puits inactifs ou dont l'exploitation a été suspendue.

La motion est ADOPTÉE.

Motion du Comité plénier 355-19(2)

Le député de Nunakput propose :

QUE ce comité recommande au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest d'étudier le Programme de contrôle institutionnel du gouvernement de la Saskatchewan et de mettre au point un modèle territorial qui applique mieux le principe du pollueur-payeur dans le cadre des assainissements imprévus et des assainissements à long terme de sites miniers, en plus d'apporter une certitude réglementaire en cas d'abandon des activités industrielles;

ET QUE soit mis au point un modèle pour les Territoires du Nord-Ouest d'ici la fin de la 19^e Assemblée législative.

La motion est ADOPTÉE.

Motion du Comité plénier 356-19(2)

Le député de Nunakput propose :

QUE ce comité recommande au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest d'appliquer des processus transparents et clairs afin de s'assurer que les différents ministères mettent en œuvre, examinent et coordonnent entre eux des garanties.

La motion est ADOPTÉE.

Motion du Comité plénier 357-19(2)

Le député de Nunakput propose :

QUE ce comité recommande au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest d'examiner et de modifier toutes les exigences légales relatives à la forme des garanties financières à apporter aux fins de conformité en matière d'environnement et d'assainissement, de façon à s'assurer que ces garanties sont irrévocables, absolues et sans condition.

La motion est ADOPTÉE.

Motion du Comité plénier 358-19(2)

Le député de Nunakput propose :

QUE ce comité recommande au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest d'examiner immédiatement le *Règlement sur la responsabilité en matière d'écoulements ou de débris relatifs au pétrole et au gaz*, afin de s'assurer que

les limites de la responsabilité absolue sont revues à la hausse, de façon à mettre pleinement en œuvre le principe de pollueur-payeur, d'intégrer les pratiques exemplaires en la matière et de protéger le public des éventuelles responsabilités;

ET QUE cet examen et ces réévaluations soient effectués avant la fin de la 19^e Assemblée législative.

La motion est ADOPTÉE.

Motion du Comité 359-19(2)

Le député de Nunakput propose :

QUE ce comité recommande au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest de rendre publiques, sur un site Web, les informations relatives aux garanties financières (y compris les garanties pour l'exploitant et les titulaires de permis d'utilisation des terres et des eaux, les montants, l'emplacement du projet, les formes des garanties ou les dates d'expiration), afin d'aider à renforcer la confiance du public dans la gestion des ressources.

La motion est ADOPTÉE.

Motion du Comité plénier 360-19(2)

Le député de Nunakput propose :

QUE ce comité recommande au ministère des Finances de fournir un plan accompagné d'échéances pour améliorer la publication des rapports sur le Tableau de bord des passifs environnementaux du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest en s'alignant sur les pratiques d'établissement de rapports sur la prévention et la gestion des sites contaminés de l'Inventaire des sites contaminés fédéraux du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

La motion est ADOPTÉE.

Motion du Comité plénier 361-19(2)

Le député de Nunakput propose :

QUE ce comité recommande au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest de mettre au point un plan accompagné d'un budget et d'un échéancier afin de mieux soutenir les collectivités dans la gestion des sites d'enfouissement, et que ce plan prévoie des formations, le renforcement des capacités ainsi que des pratiques exemplaires en matière de gestion, de réacheminement et de réenfouissement des déchets, ou sur des questions connexes;

ET QUE ce plan soit mis au point avant la fin de la 19^e Assemblée législative.

La motion est ADOPTÉE.

Motion du Comité plénier 362-19(2)

Le député de Nunakput propose :

QUE ce comité recommande au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest d'explorer la possibilité de former des partenariats avec des membres et des associations de l'industrie afin de pouvoir fournir des formations pratiques aux gestionnaires des sites d'enfouissement à travers le territoire.

La motion est ADOPTÉE.

Motion du Comité plénier 363-19(2)

Le député de Nunakput propose :

QUE le comité recommande au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest de fournir une réponse à ces recommandations dans les 120 jours.

La motion est ADOPTÉE.

La députée d'Inuvik Twin Lakes, appuyée par la députée d'Inuvik Boot Lake, présente une motion d'adoption du rapport du Comité plénier. La motion est ADOPTÉE.

Le président lève la séance à 16 h 58.



Monsieur Frederick Blake Jr.
Président de l'Assemblée législative



Monsieur Tim Mercer
Greffier de l'Assemblée législative